

## CERDON - RD 1084

# SÉCURISATION DES ABORDS DU MÉMORIAL DES MAQUIS DE L'AIN ET DE LA RÉSISTANCE ET PRÉSERVATION DU MONUMENT DU VAL D'ENFER

Inauguré en 1951, le monument aux morts à la mémoire des maquisards de l'Ain se situe au lieu-dit du « Val d'enfer », en bordure de la RD 1084, sur la commune de Cerdon. L'édifice a été construit en prolongement de la roche en aplomb. Au fil du temps, de l'érosion et des effets du dérèglement climatique, les éléments se déstabilisent. Face au fort risque de chutes de rochers, le Département de l'Ain prend toutes les mesures pour assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route\*, mais aussi pour préserver les éléments mémoriels. Ainsi, une clôture préventive a été installée pour interdire, provisoirement, l'accès au site à toutes personnes (hors personnels du chantier). Des études ont été réalisées à l'ouest du monument, d'autres sont en cours en amont. Ces études permettront de déterminer les travaux à engager pour sécuriser le site.

Le site présente un risque élevé de chutes de rochers, ce qui a été confirmé par une étude géotechnique qui préconise l'installation de différents dispositifs de protection et des mesures conservatoires. Cependant, le site étant concerné à la fois par une protection règlementaire au titre des sites inscrits (monument aux Morts), par deux zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique et une zone couverte par un arrêté préfectoral de protection de biotope, aucune opération ne peut être engagée avant l'obtention des autorisations préalables délivrées par les services de l'État.

Les risques majeurs d'éboulement imposent la clôture du site et empêchent l'entretien courant du monument et des tombes qui ne pourra reprendre que lorsque la sécurisation aura pleinement eu lieu. Cette mise en sécurité des lieux nécessitera des travaux longs et coûteux qui comprendront aussi les travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap initialement prévus.

La concertation est en cours et l'accord final sur les travaux envisagés devrait intervenir avant la fin de l'année 2023. Les travaux de mise en place des dispositifs de protection contre les chutes de rochers pourraient ainsi débuter au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

\* Trafic de 6 543 véhicules par jour dont 7,9% de poids lourds.

### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr

